



COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE FEMININE & FEMINISATION

PROCÈS-VERBAL

N°9

Réunion du : Mardi 05 avril 2022

À : 18h30

Responsable administratif : Sophie CHARRUET

Présents : Mmes Sophie CHARRUET, Andréa GRANERO, Solène Bouvier, Mrs Pierre-Yves BERNIER, Benjamin SALERNO

Excusé(s) : Mmes Emilie BORDIGA, Audrey ISOARDI et Maria-Amelia RIBEIRO DE SOUSA,

Non - Excusé(s) : Mmes Martine Benso, Clarisse PANAIAS, Mr Frédéric Francou,

INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.



La commission approuve le PV N°9 du 03/03/2022 et passe à l'ordre du jour.

COURRIER

RAS

Lorsqu'un club envoie un mail au District pour avertir de son forfait, il est tenu de prévenir par ailleurs le(s) club(s) adverse(s) et non pas uniquement le District.

Rappel : Tous les courriers adressés à la commission Féminisation doivent être envoyés à partir de la boîte mail du club, tout autre courrier ne sera pas pris en compte.

SUIVI DES CLUBS

RAS

SUIVI DE COMPETITIONS

- *Projet Offre de pratique*

Une présentation et une régulation des 2 formats (COMPETITION / LOISIRS) est faite. Les avantages et inconvénients sont bien identifiés pour bien les communiquer.

Ces offres de pratique seront présentées aux référents des équipes féminines lors de la journée 100% Féminine durant le temps d'échanges. Il leur sera demandé de se positionner sur le choix et sur le format (Foot à 11 ou foot à 8).

SEMAINE DU FOOTBALL FEMININ

Semaine du football féminin du 9 au 14 Mai.

- Une sollicitation a été faite par écrit au service de la FFF pour associer la journée 100% féminine à cette semaine du football féminin.
- Peu de clubs ont répondu. Le District a anticipé une commande plus importante pour dispatcher auprès de certains clubs qui mettrait en place des choses.
- L'équipe communication du District fera paraître chaque jour une présentation d'un club féminin par une interview et un reportage photo. Point sur les personnes identifiées.



JOURNEE 100% FEMININE

▪ *Jour et horaires*

Samedi 30 avril de 10h à 17h.

Rendez-vous à 8h précises au stade pour tous les bénévoles.

▪ *Participation*

Toutes les équipes féminines seniors : EP Manosque et AFCV (Coupe des Alpes Féminines), CA Digne , La Saulce FC, OBSC, Gap Foot 05, Ent Sisteron/Mison/Aiglun, FC Céreste Reillanne, US VIVO 04 (tournoi Foot à 8).

Toutes les équipes U17F et U15F ainsi que toutes les joueuses de U12F à U17F.

Toutes les licenciées de U6F à U11F dont la participation obligatoire des clubs labellisés (Label Jeunes et/ou Label EFF).

▪ *Communication*

Sous la responsabilité d'Emilie, Benjamin et Andréa proposeront des supports et assureront la diffusion. Les supports présentés sont validés.

Une communication sur l'évènement doit se faire dès maintenant notamment auprès des clubs pour qu'ils réservent leur participation.

- Mail officiel à transmettre auprès des clubs féminins.
- Début communication sur les réseaux pour la journée 100% féminine début avril.
- Panneaux d'affichages LED Sisteron pour l'affiche 15 jours avant l'évènement.
- Contacter les médias.
- Newsletter du mois de mars parler de l'évènement
- Demander aux pompiers de venir plutôt que la sécurité civile.
- Redéfinir le programme en ne mettant que les grandes lignes.
- Présence demandée de tous les membres de la commission pour la journée.

Benjamin présente la mise en place d'une enquête de satisfaction par Clément Martin (stagiaire).

▪ *Récompenses*

Benjamin cale des dates en amont de l'évènement pour que des bénévoles puissent aider à la préparation des récompenses (lundi 25 ou mardi 26 avril).

Relance faite auprès de la FFF pour les goodies.



- **Programme prévisionnel d'activités**

Une programmation est présentée avec les temps de repas.

Les responsabilités pour la gestion des ateliers sont attribuées même aux absents.

Atelier	Référent
Coordination générale	PY BERNIER
Information Technique	PY BERNIER
Coordination 1 ^{er} temps	S. BOUVIER
<i>Foot en marchant</i>	S. BOUVIER + C. MARTIN + J-F PLEE
<i>Jeu scolaire</i>	PY BERNIER Clarisse PANAIAS
<i>Atelier supporters</i>	M-A RIBEIRO DE SOUSA Sophie CHARRUET Andréa GRANERO J-M. REI ROSA
Coordination 2 ^{ème} temps	PY BERNIER
<i>Responsable Pelouse</i>	Solène BOUVIER
<i>Responsable Synthétique</i>	Fred FRANCOU
<i>Atelier PEF Pompiers</i>	UDSP04
<i>Atelier PEF</i>	J-F PLEE
<i>Tir Fléchette</i>	LMF
<i>Golf Foot</i>	M-A RIBEIRO DE SOUSA
<i>Jeu</i>	Marion BONIS
Temps d'échanges	PY BERNIER – S. CHARRUET



- **Responsabilité - Rappel**

Afin de préparer au mieux cet évènement, un partage des tâches est nécessaire

Tâches	Référent	Délai
Formalisation du programme prévisionnel	PY Bernier	Fin février
Supports de comm	E.Bordiga / B.Salerno	Au plus vite
Gestion des récompenses	B.Salerno / PY Bernier	Fin janvier
Gestion des structures gonflables	B.Salerno /	15 février / Validé
PEF Supporters	S.Bouvier / A.Granero	30 mars
Gestion des partenaires	B.Salerno	30 mars
Communication auprès des clubs	Chaque référent	Tout le temps

Prochaine réunion plénière : Dans la semaine du 9 au 15 mai.

Le Responsable administratif

Sophie CHARRUET

Le Secrétaire de Séance

Pierre-Yves BERNIER

